

Compagnie d'assurance Combined d'Amérique (filiale canadienne)

Relevé des ratios afférents au TSMAV pour 2019



La Compagnie d'assurance Combined d'Amérique (filiale canadienne) a l'obligation de se conformer au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSCSAV) du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les filiales sont obligées de maintenir un ratio total d'au moins 90 %. Le BSIF a établi un ratio cible de surveillance de 100 % pour la marge totale.

Une ventilation du ratio de solvabilité, par composante, est présentée dans le tableau ci-dessous.

La définition des termes se trouve dans la ligne directrice A : [TSCSAV - Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie](#)

		Période courante ('000)	Période précédente ('000)	Variation (en %)
Marge disponible (A-B)	C	310 598	335 408	-7,4 %
Actif disponible	A	904 178	855 688	5,7 %
Actif requis	B	593 580	520 280	14,1 %
Provision d'excédent et dépôts admissibles	D	351 461	342 433	2,6 %
Marge requise	E	522 640	519 112	0,7 %
Ratio total du TSMAV : (C + D)/E		126,7 %	130,6 %	-3,9 %

Analyse qualitative du ratio de solvabilité (d'une période sur l'autre) :

- Le ratio total de TMSAV a diminué de 130,6 % (le 31 décembre 2018) à 126,7 % (le 31 décembre 2019). Le ratio total reste dans la fourchette opérationnelle cible de la filiale et nettement supérieur au ratio cible de surveillance.
- En 2019, le changement dans la marge disponible (C) était principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt laquelle a augmenté les réserves actuarielles, et le cours normal des mouvements dans les activités.
- En 2019, le changement dans la provision d'excédent (D) était principalement attribuable à la baisse des taux d'intérêt. À la fin de 2019, il n'y avait aucun dépôt d'excédent.
- En 2019, le changement dans la marge requise (E) était principalement attribuable au cours normal des mouvement dans les activités, incluant les nouvelles émissions et résiliations de polices.